LE QUATRE PAGES INSEE AQUITAINE

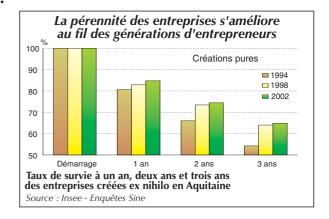
LES CLÉS DE LA PÉRENNITÉ POUR LES ENTREPRISES AQUITAINES

No171 OVEMBRE 2007

En Aquitaine, trois ans après leur création, 65 % des entreprises créées et 77 % des entreprises reprises en 2002 poursuivent leur activité. Ces taux ont peu progressé par rapport à la précédente génération de créateurs de 1998. La survie reste plus forte chez les repreneurs que chez les créateurs purs. Elle dépend de l'entreprise, mais aussi de l'entrepreneur. Le secteur d'activité, le montant de capital utilisé au démarrage, l'expérience professionnelle du chef d'entreprise sont des facteurs déterminants de la survie à trois ans. À caractéristiques égales par ailleurs, les chances de survie des nouvelles entreprises sont plus fortes dans le secteur de la construction, ou pour les créations en société. Les entreprises pérennes accroissent leur main-d'œuvre. Mais l'emploi est en baisse par rapport à 2002.

Trois ans après leur création, 65 % des entreprises créées ex nihilo au premier semestre 2002 en Aquitaine sont toujours en vie. Ce taux de survie situe la région dans la moyenne des régions métropolitaines, hors Île de France. Par rapport aux régions du Sud de la France, le taux de survie en Aquitaine est au-dessus de celui de Languedoc-Roussillon (61 %) et de Provence - Alpes - Côte d'Azur (63 %) et en dessous de celui de Midi-Pyrénées (68 %).

La première année est la plus difficile : 15 % des entreprises disparaissent. Ensuite, 10 % supplémentaires cessent leur activité au cours de chacune des deux années suivantes. Le gain en espérance de vie d'une génération de créateurs à l'autre marque un certain tassement. Le taux de survie à trois ans a progressé d'un point seulement par rapport à 1998 (64 %).



Des taux de survie variables selon les activités

	1994	1998	2002
Industrie	64	73	68
Construction	59	73	76
Commerce	46	59	56
Transports	59	71	71
Services aux entreprises	66	67	65
Services aux ménages*	54	60	64
Hôtels-restaurants	39	48	55

Survie à trois ans des entreprises créées ex nihilo selon le secteur d'activité (%)

Source : Insee - Enquêtes Sine

Le fait pour une entreprise de survivre au bout de trois ans dépend de multiples facteurs. Il est intéressant de séparer leurs effets (cf. tableau page 2).

Les analyses présentées sont issues de la 2^e vague d'interrogation des créateurs d'entreprise de 2002, dans le cadre du dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises). Le Conseil régional d'Aquitaine et la Chambre régionale de commerce et d'industrie ont financé une extension régionale de cette enquête auprès de créateurs des Services aux entreprises, des Hôtels-cafés-restaurants et de l'Industrie.





 $[*] Services \ aux \ particuliers \ (hors \ h\^{o}tels\ - restaurants), \'education\ - sant\'e-action\ - sociale$

Calculer un taux de survie

Le taux de survie à n année(s) d'une génération d'entreprises est la proportion d'entreprises encore vivantes après n années. Le taux de survie à trois ans des entreprises créées ou reprises au cours du premier semestre 2002 est égal au nombre d'entreprises ayant atteint ou dépassé leur troisième anniversaire rapporté au total des créations d'entreprises du premier semestre 2002.

Le taux de survie est calculé selon différents critères sur la base de la population répondante. Pour une variable donnée, cette population varie. Pour chaque modalité, les taux de survie peuvent être supérieurs ou inférieurs au taux de survie moyen de l'ensemble des créateurs.

Mesurer séparément les facteurs de survie à trois ans

Pour mesurer l'impact de chaque facteur sur la survie à trois ans des entreprises, une approche permettant de raisonner "toutes choses égales par ailleurs" a été mise en œuvre à l'aide d'un modèle de régression (LOGIT). L'intérêt de la méthode est de mesurer l'effet d'une variable sur la survie en contrôlant celui des autres.

Un meilleur taux de survie pour les entreprises ayant bénéficié d'un PCE

	Taux de survie à 3 ans	Part des entreprises (%)
Non aidées	68	64
Aidées	69	36
dont :		
ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises)	68	28
EDEN (Encouragement au développement d'entreprises nouvelles)	61	6
PCE (Prêt à la création d'entreprise)	78	6
Aides ou exonérations locales ou régionales	69	6

Taux de survie des créations ex nihilo ayant déclaré avoir bénéficié d'aides ou exonérations publiques en Aquitaine (%)

Source: Insee Enquêtes Sine 2002, 2005

Note de lecture : Le taux de survie des entreprises ayant bénéficié de l'ACCRE est de 68 % , elles représentent 28 % de l'ensemble des créations.

Les taux de survie des entreprises aidées et non aidées sont supérieurs aux taux de survie de l'ensemble des créations, en raison de la non réponse.

Un même créateur a pu bénéficier de plusieurs aides.

L'activité choisie influe sur la durée de vie d'une entreprise. Le commerce reste l'activité où la survie est la plus difficile. Ainsi, aprés avoir éliminé les effets des autres facteurs pris en compte (âge, sexe, diplôme, catégorie juridique ...), le commerce est le secteur qui offre aux entreprises les chances de survie les plus faibles. Celles créées dans la construction ont deux fois plus de chances d'être toujours en activité au bout de trois ans. Celles créées dans l'industrie ou les services aux ménages ont aussi une probabilité plus grande de résister (1,4 fois).

Les sociétés résistent mieux que les entreprises individuelles. Leurs chances de survie sont deux fois plus élevées. Ce statut juridique n'est cependant choisi que dans un tiers des cas. La création sous forme d'entreprise en nom propre reste la façon la plus simple, la plus souple, et au départ la moins onéreuse d'exercer une activité indépendante.

La réussite d'un projet dépend des moyens consacrés à son lancement. Plus le projet mobilise un capital de départ important, plus sa chance de survie est élevée. Pour des budgets d'au moins 8 000 euros (38 % des projets), les probabilités de survie sont 1,3 fois plus fortes que pour les budgets inférieurs.

Les meilleures chances de survie pour les trentenaires créateurs de sociétés non employeuses dans la construction

	Taux de survie à 3 ans (%)	Chances de survie		Part dans les créations (%)
Ensemble	65	//		100
Secteur d'activité				
Industrie	68	1,4	*	7,8
Construction	76	2,0	*	20,7
Commerce	56	ref		26,3
Transports	71	1,7	**	2,3
Services aux entreprises .	65	1,2	**	18,3
Services aux ménages(1)	62	1,4	*	24,6
Catégorie juridique				
Personne physique	60	ref		69,2
Personne morale	77	2,0	*	30,8
Capital de départ				
moins de 8 000 €	65	ref		61,6
8 000 € et plus	74	1,3	*	38,4
Prise de conseils				
Oui	70	ref		71,8
Non	64	0,8	*	28,2
Emploi de salariés				
Oui	74	0,7	*	16,9
Non	63	ref		83,1
Sexe			*	
Hommes	69	ref		70,9
Femmes	65	ns		29,1
Âge				
Moins de 30 ans	70	0,8	*	19,6
De 30 à 39 ans	75	ref		36,1
De 40 à 49 ans	70	ns		29,2
50 ans ou plus	64	0,7	*	15,1
Niveau de diplôme				
Inférieur au BEPC	62	ref		23,3
CAP-BEP	73	1,4	*	26,6
BAC	66	ns		19,5
Supérieur au BAC	70	1,4	*	30,6
Statut antérieur				
Actif	73	ref		44,2
Chômeur (moins d'un an)	68	0,8	*	20,7
Chômeur (plus d'un an) .	64	0,8	**	17,9
Inactif	60	0,8	*	17,2
Domaine antérieur				
Identique ou voisin	73	ref		51,6
Différent	64	0,7	*	33,1
Aucune expérience	61	ns		15,3
Nombre de créations préala	ables			
Aucune	69	ref		69,9
Au moins 1	66	0,8	*	30,1

Taux de survie à trois ans des créations pures de 2002 selon les caractéristiques du projet (%)

Source : Insee - Enquête Sine

* significatif à 5 %, ** significatif à 10 %, ns : non significatif

Note de lecture: Les créateurs du secteur construction réussissent mieux: toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'une entreprise de ce secteur soit encore active trois ans plus tard, est 2 fois celle d'un créateur du commerce pris comme référence (ref).

(1) Services aux particuliers, éducation-santé-action sociale

Seules 17 % des nouvelles entreprises ont choisi d'avoir un salarié au départ de la création en 2002. Le taux de survie atteint 74 % pour les entreprises ayant du personnel salarié et seulement 63 % pour les non employeuses. Cet écart masque des effets liés aux caractéristiques du projet et de son créateur. La probabilité de survie est plus importante pour une

entreprise qui a démarré sans salarié que pour celle qui employait un salarié dés 2002. Le statut d'employeur fragilise les entreprises dans les trois premières années. La présence de salarié exerce une pression forte sur le niveau d'activité de l'entreprise, puisque cette dernière doit au minimum assurer sa rémunération.

S'être entouré de conseils, professionnels ou familiaux, au moment de la création, favorise la pérennité. Sept entreprises sur dix en ont bénéficié. Les chefs d'entreprise engagés dans le processus de création sans aucun appui possèdent 0,7 fois moins de chances que ceux qui se sont fait aider.

Les aides publiques - exonérations de charges sociales, aides financières, prêts - ont accompagné les créations de quatre projets sur dix. Selon la nature de l'aide, le taux de survie varie de 61 à 78 %. Ces écarts s'expliquent par des différences de profil du créateur ou de nature de projet. Ils ne témoignent pas de l'efficacité plus ou moins forte de ces dispositifs.

Autant de chances pour les femmes

Femmes et hommes ne se différencient pas dans leur capacité à faire vivre un projet. Les entreprises créées par des femmes ont un taux de survie inférieur de 5 points à celui des entreprises dirigées par des hommes du fait de l'activité choisie ou du statut antérieur.

En revanche, l'âge du créateur a un impact sur la survie des nouvelles entreprises. Par rapport aux créateurs de 30 à 40 ans, les plus jeunes de moins de 30 ans ont 0,8 fois moins de chances de pérenniser leurs entreprises et les plus âgés (plus de 50 ans) 0,7 fois moins.

Le niveau de formation initiale atteint par les créateurs influe sur leur capacité à maintenir leur entreprise en activité. Les créateurs titulaires d'un diplôme technique ou professionnel (CAP-BEP) ou d'un niveau supérieur au BAC ont 1,4 fois plus de chances que les non diplômés de poursuivre leur activité. En 2005, 73 % des créateurs titulaires de diplômes techniques ou professionnels ont pu fêter le troisième anniversaire de leur entreprise. Ils sont 70 % parmi les créateurs de niveau supérieur au BAC.

L'expérience professionnelle passée du créateur dans la même activité ou une activité voisine a une influence positive sur la survie de son entreprise. Là où une entreprise nouvellement créée est toujours active au bout de trois ans, il n'y en a plus que 0,8 lorsque le créateur a fait le choix d'un domaine différent.

Par contre, le fait d'avoir déjà exercé à son compte ne constitue pas un atout pour le créateur qui a plutôt moins de chances de réussir pour sa nouvelle création.

Les chances de survie sont plus faibles lorsque le chef d'entreprise a connu une interruption d'activité avant la création. Les chômeurs et les inactifs lancés dans l'aventure de la création ont ainsi plus de difficultés à pérenniser leur entreprise. Leur chance de voir leur entreprise atteindre sa 3^e année n'est que de 0,8 par rapport aux créateurs précédemment actifs.

Des emplois perdus en trois ans

En 2005, 35 % des entreprises créées en 2002 ont disparu et donc perdu des emplois. Leurs effectifs représentaient un tiers de l'emploi total en 2002. Les entreprises restantes ont généré des emplois qui compensent en partie les pertes dues aux cessations d'activité. Ainsi, en 2005, restent 83 % de l'emploi créé au départ en 2002. Le solde négatif global entre 2002 et 2005 masque une augmentation de l'emploi dans certains secteurs. Ainsi l'emploi a progressé dans les industries agricoles et alimentaires (+ 10 %) et la construction (+ 1 %).

La création d'entreprise est un moyen de créer des emplois. L'emploi moyen des nouvelles entreprises était en septembre 2002 de 1,7 dont 0,6 emploi salarié (y compris dirigeants salariés). Dans les premiers temps, les emplois créés sont surtout des emplois non salariés. Créer son entreprise, c'est d'abord créer son propre emploi : les trois quarts des entreprises n'avaient aucun salarié en 2002.

Passage au salariat

Au cours des trois premières années, l'emploi total des entreprises créées en 2002 baisse de 17 %. Dans le même temps, le statut des emplois évolue fortement. Le nombre de salariés progresse de 13 % tandis que l'emploi non salarié baisse de 35 %. Les dirigeants et les conjoints collaborateurs changent de statut et deviennent salariés de leur entreprise. Ainsi, l'emploi non salarié représentait 62 % de l'emploi en 2002; en 2005, il n'en représente plus que 48 % dans les entreprises qui ont survécu.

Dans les seules entreprises ayant réussi à passer le cap des trois ans, l'emploi total progresse de 25 %. L'augmentation du nombre de salariés atteint 80 %. C'est le résultat combiné du changement de statut des fondateurs de l'entreprise et d'un supplément de personnel. L'emploi moyen total y est en 2005 de 2,1 dont 1,1 emploi salarié. Au terme des trois ans, les entreprises emploient plus souvent des salariés qu'au moment de la création. La proportion d'entreprises employeuses double : elle passe de 17 % en 2002 à 33 % en 2005. Un créateur sur dix prévoit d'accroître ses effectifs dans les douze mois à venir.

Moins de risques pour les repreneurs

Reprendre une entreprise existante est moins risqué que la créer de toutes pièces. Le taux de survie à trois ans des reprises est de 77 %, contre 65 % pour les créations pures. Le taux de survie des reprises situe la région dans la moyenne des régions métropolitaines, hors Ile de France. L'espérance de vie des reprises de la génération 2002 est la même que celle de la génération précédente.

La population des repreneurs est moins nombreuse que celle des créateurs. L'analyse visant à maîtriser les effets de structure en raisonnant "toutes choses égales par ailleurs" débouche sur des résultats moins souvent significatifs au niveau régional. Les déterminants de la survie des reprises sont peu éloignés de ceux des créateurs. La survie est influencée par l'activité exercée, le secteur de l'hôtellerie restauration apparaissant comme le plus risqué. Seuls 64 % des repreneurs de ce secteur sont encore en activité au bout de 3 ans. C'est moins que dans la construction, l'industrie ou les transports (88 %). C'est également en dessous des services aux ménages et du commerce. Les capitaux initiaux mobilisés pour une reprise sont importants. Les opérateurs bancaires accompagnent les projets les plus solides. En Aquitaine, 82 % des repreneurs bénéficiant d'un concours bancaire ont une activité pérenne à trois ans; ils ne sont que 66 % dans le cas contraire.

La reprise d'activité est plus sûre lorsqu-'elle est la conséquence de la transmission d'une entreprise familiale (héritage ou donation). Alors, 84 % sont actives au bout de trois ans. Elles ne sont plus que 70 % dans le cas d'une reprise en location gérance.

Hôtellerie-restauration: reprises fragiles en termes d'emploi

Restent, en 2005, 86 % des emplois de 2002 alors qu'il ne subsiste que 77 % des entreprises. Celles qui ont cessé leur activité représentaient 21 % de l'emploi total des reprises. La progression de l'emploi dans les reprises pérennes en 2005 a compensé en partie ces disparitions de postes. La perte d'emplois est observée dans tous les secteurs à l'exception des services aux ménages hors hôtels-cafés-restaurants (+ 5 %).

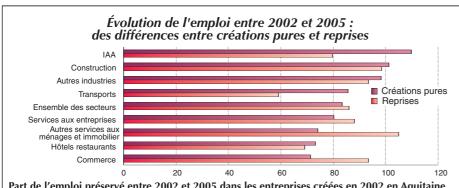
L'emploi moyen des entreprises récemment reprises se situait en 2002 à 2,7 personnes dont 1,6 emploi salarié. Le salariat est beaucoup plus répandu que dans le cas de créations ex nihilo. Seuls 42 % des repreneurs sont non employeurs en 2002, contre 83 % pour les créations. La diminution des emplois entre 2002

et 2005 touche plus fortement les nonsalariés que les salariés (respectivement - 30% et - 4%). La part du salariat dans l'emploi total passe de 60 % en 2002 à 67 % en 2005.

Plus d'embauches chez les repreneurs employeurs

Les effectifs des entreprises ayant atteint leur troisième année ont cru de 9 %. Le nombre de salariés a augmenté de 18 % et celui des non-salariés a légèrement diminué. En 2005, le nombre moyen d'emplois atteint 3,1 dont 2,1 emplois salariés. La part des non-employeurs au sein des repreneurs en 2005 (38 %) a diminué de 4 points par rapport à 2002. 15 % des repreneurs prévoient d'embaucher des salariés dans les douze mois à venir. Pour six sur dix, l'objectif est de créer de nouveaux postes, mais pour quatre sur dix, il s'agira simplement de faire face aux départs.

Cécile BOLLIER **Patricia JEAN**



Part de l'emploi préservé entre 2002 et 2005 dans les entreprises créées en 2002 en Aquitaine selon le type de créations (%) Source : Insee - Enquêtes Sine 2002 et 2005

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- "Créations et créateurs d'entreprises -Enquête de 2005 : la génération 2002 trois ans après" Insee Résultats n°30 écojuin 2007.
- "Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur trois ans" Insee Première n° 1148, juillet 2007.
- "La création d'entreprise en Aquitaine" Le dossier Insee Aquitaine, n° 50-octobre 2004.
- "Les créateurs d'entreprises aquitains" le quatre pages Insee Aquitaine, n° 123-novembre 2003.
- "Création d'entreprises : les facteurs de survie" Insee Première n° 703-mars 2000.



Directeur de la publication: François Elissalt

Rédacteur en chef : Élisabeth Nadeau - Secrétaire de fabrication : Daniel Lepphaille

INSEE Aquitaine - 33, rue de Saget - 33076 Bordeaux cedex

Tél. 05 57 95 05 00 - Fax: 05 57 95 03 58 - Minitel: 3617 INSEE - Internet: www.insee.fr

© INSEE 2007 - n° ISSN 1283-6036 - Dépôt légal 4e trimestre 2007

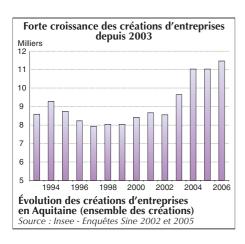
Composition: Insee Aquitaine

Impression: BLF impression - 33185 Le Haillan

Les 17 500 entreprises aquitaines créées en 2006

En 2006, 17 500 entreprises ont été créées en Aquitaine.
Les deux tiers sont des entreprises totalement nouvelles.
Le commerce concentre plus du quart de ces créations.
Le taux de création le plus élevé se situe dans le secteur de l'immobilier.

En 2006, 17 500 entreprises ont été créées en Aquitaine. Depuis 2003, la création d'entreprise est en plein essor, facilitée notamment par la loi pour l'initiative économique du 1^{er} août 2003. En Aquitaine comme en France, le nombre de créations a progressé d'environ 9 % par an pendant deux années consécutives, avant de légèrement fléchir en 2005 puis de repartir à la hausse.



La forte dynamique est impulsée par les créations entièrement nouvelles qui représentent dans la région 65 % de l'ensemble. Les reprises (12 %) ont au contraire tendance à diminuer. Elles ont toutefois progressé en 2006, contrairement au niveau national. L'importante part des réactivations est, comme dans les autres régions touristiques, due à la présence d'activités saisonnières. Elles représentent 23 % de l'ensemble des créations en Aquitaine contre 18 % en moyenne en Province.

Les créations

Les statistiques de créations d'entreprises proviennent du répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE - REE). Jusqu'en 2006, une entreprise est comptabilisée :

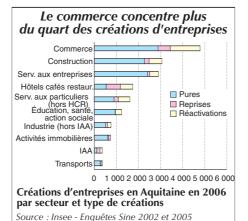
- en création pure si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise. On parle aussi de création "ex nihilo" ;
- en création par reprise dans les cas contraires (reprise de tout ou partie des moyens de production d'une autre entreprise, rachat d'un fonds de commerce...);
 - en création par réactivation lorsqu'une personne physique cesse son activité puis la reprend ultérieurement.

Les secteurs d'activité agrégés sont définis ainsi :

Secteurs agrégés	Codes NAF correspondants
Ind. agroalimentaires	15, 16
Industrie hors IAA	10 à 14 et 17 à 41
Construction	45
Commerce	50 à 52
Transports	60 à 63
Immobilier	70
Services aux entreprises	64, 71 à 74, 90
Services aux particuliers	55, 92, 93, 95
dont hôtels, cafés, restaurants	55
Éducation, santé, action sociale	80, 85

Le champ de la statistique de création d'entreprise (dit champ "I.C.S.") comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'Industrie, de la Construction, du Commerce et des Services. L'agriculture et les services financiers en sont exclus.

Les entreprises se créent principalement dans les secteurs du commerce (27 %), des services aux particuliers (19 %) - dont plus de la moitié dans les hôtels-restaurants -, de la construction et des services aux entreprises (17 % chacun). Les créations pures sont majoritaires dans la plupart des secteurs. Ce



n'est pas le cas pour les industries agroalimentaires (artisanat et commerce de bouche) où les reprises représentent 40 % des nouvelles unités et les réactivations 28 %. Les créations d'hôtels-cafés-restaurants sont également plus souvent des reprises (37 %) et des réactivations (32 %). Les reprises sont très rares dans les activités de services aux entreprises, l'immobilier ou l'éducation-santé-action sociale.

Taux de création important dans l'immobilier

Sous l'effet des créations, le tissu économique se renouvelle fortement. En 2006, le taux de création, soit le rapport du nombre d'entreprises créées au total

La loi pour l'initiative économique du 1er août 2003 a pour objectif de faciliter la création, le développement et la transmission d'entreprise. Les mesures prises répondent à cinq grandes préoccupations :

- Simplifier la création d'entreprise ;
- Faciliter la transition entre le statut de salarié et celui d'entrepreneur ;
- Financer l'initiative économique ;
- Permettre l'accompagnement social des projets ;
- Favoriser le développement et la transmission de l'entreprise.

Publiée au JO du 5 août 2003.

des entreprises actives atteint 12,9 % en Aquitaine contre 12,1 % en moyenne dans les autres régions hors Île-de-France. Depuis 2003, l'immobilier est le secteur affichant le taux de création le plus élevé. Il s'élève en 2006 à 16,6 % dans la région, très au-dessus de l'ensemble des activités, mais légèrement inférieur à celui de la moyenne des autres régions hors Île-de-France (18,3 %). Les autres secteurs très dynamiques sont les services aux particuliers grâce notamment aux hôtels-restaurants, les services aux entreprises, le commerce et la construction.

Un bilan mitigé en 2005 pour les créateurs d'entreprise aquitains de 2002

Les entrepreneurs aquitains

qui passent l'écueil des trois premières années se déclarent en majorité satisfaits de leur expérience. Mais les trois premières années d'existence ne sont pas un long fleuve tranquille pour les créateurs ou les repreneurs d'entreprise. Être chef d'entreprise, c'est exercer un métier à compétences multiples : la gestion commerciale pour se constituer une clientèle et faire face à une concurrence soutenue, la comptabilité pour régler les difficultés de trésorerie. Les nouvelles entreprises s'adressent surtout à une clientèle de particuliers, et un de leurs principaux soucis

Le bilan des trois premières années d'activité des créateurs de 2002 toujours en activité en 2005, s'avère mitigé. Ils ont, pour près de la moitié d'entre eux, simplement réussi à maintenir à niveau leur activité. Un tiers seulement estime l'avoir accru. C'est nettement moins que pour les

est celui des débouchés.

La stabilité prime pour les créateurs de 2002 70 % Créations pures 60 **1994-1997** 50 1998-2001 40 **2002-2005** 30 20 10 Activité sauvegardée Activité stable Opinion du créateur aquitain sur l'évolution de l'activité de son entreprise au cours des trois premières années Source : Insee - Enquêtes Sine

générations de 1994 et 1998. Pour les autres entrepreneurs, la préoccupation a été la sauvegarde de l'entreprise.

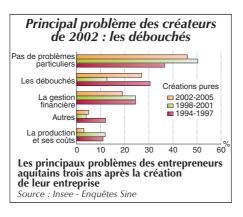
Comme en 1997 et 2001, trois années après les créations des générations 1994 et 1998, le commerce est le secteur où les jeunes entreprises ont le plus de difficulté à développer leur activité. Les services aux particuliers ont plus souvent prospéré.

Six créateurs sur dix déclarent avoir rencontré des difficultés depuis la création de leur entreprise. Ils sont un peu plus nombreux qu'en 2001 et un peu moins qu'en 1997.

Un souci : les débouchés

Le principal problème concerne les débouchés: 25 % des créateurs de 2002 le citent. Il est évoqué plus souvent que par les créateurs de la génération 1998. Il atteint presque le niveau de la génération 1994. La concurrence commerciale est vive et la conjoncture peu favorable.

Ensuite est évoquée la gestion financière (20 %) Toutefois les problèmes





financiers sont moins fréquents que pour les générations précédentes. La production et les coûts de production sont peu souvent signalés. Seulement 3 % le mentionnent. C'est environ 7 points de moins qu'en 2001 et 1997.

Une clientèle de particuliers

Les nouvelles entreprises exercent le plus souvent leur activité dans des secteurs où existent déjà de nombreux concurrents. Elles sont peu nombreuses à proposer de nouveaux services (16 % des créateurs, 12 % des repreneurs). Les activités innovantes sont peu développées (nouveaux procédés de fabrication, nouveaux produits, nouvelles activités commerciales).

Les activités s'adressent principalement à une clientèle de particuliers (86 % des repreneurs et 68 % des créateurs). Le marché est surtout local ou de proximité.

Au cours des trois dernières années, la moitié des chefs d'entreprise signalent des modifications importantes dans l'exercice de leur activité. Les changements concernent surtout la modification du nombre de clients (25 % des entrepreneurs) à la hausse ou à la baisse, le nombre de concurrents (20 % des repreneurs et 13 % des créateurs) et les produits et services proposés par l'entreprise (14 et 10 %).

Les actions commerciales faites "maison"

Plus de neuf entrepreneurs sur dix assurent eux-mêmes la partie commerciale. Les repreneurs prennent plus souvent un assistant dans cette tâche - conjoint, associé ou commercial salarié. Les chefs d'entreprise font rarement appel à l'extérieur - VRP, grossistes ou groupements de vente (2 % des cas).

Durant les deux dernières années, la moitié des chefs d'entreprise ont engagé des opérations commerciales pour accroître leur clientèle. Les créateurs optent davantage pour le démarchage ou la prospection (27 %) et les repreneurs pour la mise en concurrence régulière des fournisseurs (25 %). Des efforts publicitaires, par le biais de promotions ou de salons, sont entrepris par deux créateurs sur dix. Dans moins d'un cas sur dix, l'action commerciale prend la forme d'une baisse de prix.

Bon chiffre d'affaires dans la construction

En 2005, la moitié des nouveaux entrepreneurs se disent satisfaits de leur dernier exercice sur le plan financier. Durant les deux dernières années, le chiffre d'affaires est resté stable ou a légèrement augmenté pour les trois quarts des entreprises. Il a beaucoup augmenté pour 15 % d'entre elles, en particulier dans la construction et l'industrie. Il a baissé dans 10 % d'entre elles, surtout dans le commerce.

Un entrepreneur sur deux vit du seul revenu de son entreprise. Pour un tiers des créateurs, le revenu complémentaire est celui du conjoint. Un nouveau créateur sur dix exerce une activité complémentaire.

Les deux tiers des nouveaux entrepreneurs déclarent ne pas avoir eu des problèmes de trésorerie. Pour les créateurs, les difficultés proviennent principalement de défaut ou de retard de paiement des clients (47 %) et de difficultés d'accès au crédit (30 %). Pour les repreneurs, les principaux problèmes sont relatifs aux paiements des clients (38 %) et à un niveau d'endettement élevé (35 %).

L'exercice de l'activité durant ces trois années a nécessité des investissements. Les dépenses portent surtout sur du matériel de production, du matériel bureautique et l'achat de véhicules à usage professionnel. L'agencement des locaux est aussi un poste important pour les repreneurs. Dans le cas de créations ex nihilo, les principales sources de financement de ces équipements sont les réserves de l'entreprise, les emprunts bancaires et, pour une plus faible part, les ressources personnelles du chef d'entreprise. Les repreneurs ont plus massivement recours aux emprunts bancaires et au crédit-bail.

En relation avec d'autres entreprises

L'activité de sous-traitance est la principale source de chiffre d'affaires pour 11 % des créations pures et 4 % des reprises. Elle intervient en activité annexe pour 21 % des créations et 13 % des reprises. Certains entrepreneurs confient des travaux de sous-traitance à d'autres entreprises (14 % des créateurs, 10 % des repreneurs). Qu'ils soient sous-traitants ou donneurs d'ordre, le partenariat est, jugé bénéfique pour l'entreprise dans deux cas sur trois.

7 % des entreprises appartiennent à un réseau d'enseigne. Cette situation est plus fréquente chez les repreneurs. La liaison à un tel réseau procure des avantages, principalement l'appui, les conseils et les services. Elle comporte aussi des contraintes, une certaine rigidité (obligations d'achat, respect de normes ...) et des coûts élevés. Les chefs d'entreprise concernés souhaitent majoritairement maintenir en l'état cette coopération.

Par ailleurs, le recours des entreprises à des services extérieurs payants est fréquent surtout dans le cas des reprises. Les repreneurs ont recours à une assistance pour la comptabilité dans neuf cas sur dix contre sept fois sur dix pour les créateurs. Les autres services délégués concernent la publicité, le transport, la gestion ou le nettoyage.

Un avenir sous contrainte

La moitié des créateurs sont très satisfaits d'avoir créé une entreprise. 6 % seulement le regrettent.

Pour l'année à venir, un créateur sur deux pense maintenir l'équilibre actuel de l'entreprise. Un tiers espèrent développer son activité et 10 % se voient obligés de redresser une situation difficile. Fermer l'entreprise est envisagé par 4 % de créateurs, la vendre par 11 % des repreneurs.

Compte tenu de leurs moyens, les deux tiers des créateurs pensent que leur clientèle ne va plus se développer. La majorité n'envisage aucune action particulière pour parvenir à l'accroître. Un quart prévoient de développer de nouveaux produits ou services. Investir plus ou coopérer avec d'autres entreprises est prévu par 19 % des créateurs et par 11 % des repreneurs.

Source : l'enquête SINE

Enquête SINE: le dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) est un système permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Chaque génération est interrogée trois fois en cinq ans (au démarrage puis à trois et cinq ans). Trois générations de créateurs ont ainsi été suivies à ce jour (1994, 1998 et 2002). Les résultats présentés ici sont issus de la deuxième vague d'interrogation des créateurs de 2002. Ils permettent de mesurer la survie à trois ans et de disposer d'informations sur l'évolution des entreprises et des problèmes rencontrés.

L'étude porte sur les deux formes principales de création : création pure ou ex nihilo et création-reprise.

Elle n'intègre pas les filiales (entreprises détenues à plus de 50 % par d'autres entreprises) qui représentent 7 % de l'ensemble des entreprises créées au 1er semestre 2002 en Aquitaine.

Les créateurs d'entreprises aquitains en 2002

Beaucoup de Français se disent intéressés par la création, même si peu d'entre eux passent à l'acte. Pour créer, il faut être très motivé. **Oui sont ces hommes** et ces femmes aquitains qui ont décidé en 2002 de franchir le pas et pour quel projet ? Créer une entreprise ou en reprendre une restent des initiatives un peu différentes. Le nouvel entrepreneur aquitain est plus souvent un homme, plutôt diplômé; il est âgé en moyenne de 39 ans.

Les créateurs d'entreprise en 2002, à 75 %, décident de mettre en œuvre des moyens de production nouveaux. Seuls 25 % choisissent la reprise d'une activité déjà existante. Cette différence de projet conduit à mettre en évidence les particularités d'une population par rapport à l'autre, celle des créateurs par comparaison à celle des repreneurs.

Les créations s'opèrent massivement dans les services (47 % des créations) loin devant le commerce (27 %), la construction (18 %) et l'industrie (8 %). L'activité est exercée, dans sept cas sur dix, sous forme d'entreprise individuelle.

Du crédit et des conseils

L'apport initial nécessaire pour démarrer l'activité diffère selon la nature du projet. Reprendre une activité coûte beaucoup plus cher qu'en démarrer une nouvelle. Alors que 80 % des créateurs débutaient avec un budget de moins de 16 000 euros, ils n'étaient que 47 % des repreneurs. Pour financer cet apport, 57 % des projets utilisent des ressources personnelles. Les repreneurs accordent une plus large place au crédit bancaire (45 %).

Plus de sept créateurs sur dix ont été conseillés dans leur démarche de création. L'entourage familial ou personnel a occupé une place privilégiée (29 %). La part des créateurs qui n'ont fait appel à aucun conseil demeure malgré tout élevée (28 % dans les créations pures, 23 % dans les reprises).

Une démarche solitaire souvent

La création d'entreprise est une démarche solitaire. En effet, 54 % des créateurs qui ont mis en place une activité nouvelle l'ont fait seul et 83 % ont commencé leur activité sans personnel salarié. Dans le cas des reprises, 39 % des chefs d'entreprise ont lancé seuls le projet et 35 % ont poursuivi l'activité avec l'appui de leur conjoint. 51 % des repreneurs débutent leur activité avec au moins un salarié à leurs côtés.

Un homme jeune

Dans sept cas sur dix, le créateur d'entreprise est un homme. La présence un peu plus marquée des femmes dans les reprises trouve, en partie, son origine dans la succession d'un conjoint parti à la retraite.

Les trois quarts des créateurs font état d'une expérience professionnelle salariée ou indépendante. Deux sur trois ont entre 30 et 49 ans et l'âge moyen est de 39 ans. Les jeunes ne sont toutefois pas absents de la création : les moins de 30 ans représentent 20 % des créateurs.

et diplômé

Les créateurs d'entreprise sont souvent diplômés. Seuls 14 % ne déclarent pas de diplôme, soit 3 points de moins que dans la population de la région. Les diplômes techniques et professionnels (CAP, BEP, Bac technique ou professionnel) fournissent autant de chefs d'entreprise que l'enseignement général (bac général et plus). Les diplômés de ces filières représentent conjointement 76 % des créateurs. Les diplômés de l'enseignement général supérieur sont nombreux (28 %): c'est 10 points de plus que dans la population régionale.

Assurer son emploi

Le souhait d'indépendance et le goût d'entreprendre motivent plus d'un créateur sur deux. Pour 60 % d'entre eux, la création d'une entreprise permet de passer d'un statut de salarié à un statut d'indépendant. Plus spécifique aux repreneurs, une troisième motivation apparaît : l'opportunité de se mettre à son compte (25 %) à l'occasion du rachat à un tiers (53 %) ou d'une prise en location gérance (22 %).

L'objectif premier du créateur d'entreprise est d'assurer son propre emploi : c'est le cas à 62 % pour les créations pures. Dans cette catégorie, 56 % des créateurs ne travaillaient pas avant la création, en particulier 38 % étaient au chômage. Dans le cas des reprises, l'objectif d'assurer son propre emploi arrive à égalité avec la volonté de développer l'activité de l'entreprise. Près de 60 % des repreneurs n'ont pas connu d'interruption d'activité.

Six créateurs sur dix sont d'anciens salariés issus de trois principales catégories : les employés (39 %), les ouvriers (24 %) et les cadres supérieurs (15 %). Par rapport à la structure socioprofessionnelle de la région, certaines qualifications sont surreprésentées. C'est le cas des employés dans les reprises (54 % alors qu'ils ne sont que 34 % dans la région) et des cadres supérieurs dans les créations pures (respectivement 17 % et 12 %).

L'expérience professionnelle et la qualification orientent le choix du secteur d'activité. Les anciens ouvriers choisissent plus fréquemment la construction, alors que les anciens cadres optent pour les services.